

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

#### PROJET DE RÉSOLUTION PP-24

**Afin de permettre la démolition d'un bâtiment industriel existant sur la rue Clément et la construction d'un maximum de 233 habitations résidentielles.**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de LaSalle :

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le premier projet de résolution PP-24, en vertu du *Règlement LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* afin d'autoriser, sur le lot numéro 1 930 908, rue Clément, la démolition du bâtiment industriel existant et la construction d'un maximum de 233 habitations résidentielles.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui exige le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

**PRENEZ AVIS** que toutes demandes de renseignements ou commentaires au sujet de ce projet de résolution doivent être soumises à l'adresse [greffelasalle@montreal.ca](mailto:greffelasalle@montreal.ca) avant 17 h le 30 décembre 2020.

Les commentaires formulés seront lus lors de la séance virtuelle du conseil d'arrondissement qui sera diffusé le 18 janvier 2021 à 19 h à partir du site Web <https://montreal.ca/conseils-decisionnels/conseil-darrondissement-de-lasalle#webdiffusion>.

### **DOCUMENTATION**

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site Web de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 décembre 2020.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement